

État des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Attention ! s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL-2019 -42 du 20 | 12 | 2019 mis à jour le | |

Adresse de l'immeuble

Code postal ou Insee

Commune

165 RUE PAUL BELLAMY

44000

NANTES

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹Oui Non
prescrit anticipé approuvé date 31 | 03 | 2014

¹Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ²Oui Non

²Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui Non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹Oui Non
prescrit anticipé approuvé date 03 | 12 | 1998

¹Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ²Oui Non

²Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³Oui Non
prescrit anticipé approuvé date | |

³Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à : Oui Non

mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴Oui Non

⁴Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés : Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵Oui Non
⁵Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : Oui Non

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé ⁵Oui Non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

⁶Si oui la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

⁶Si oui la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

Zone 1
très faible

Zone 2
faible

Zone 3
modérée

Zone 4
moyenne

Zone 5
forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

* catastrophe naturelle minière ou technologique

Oui

Non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

ETAT DES RISQUES du 11.02.2022 annexé

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus, consultez le site Internet :

www.georisques.gouv.fr



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service Transports et Risques
Unité Prévention des Risques

IAL-2019-42

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Arrêté Préfectoral relatif à
l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers
sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques Majeurs
de la commune de NANTES**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiant le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014/BPUP/026 en date du 31 mars 2014 approuvant la révision du plan des surfaces submersibles (P.S.S.) valant plan de prévention des risques d'inondation de la Loire Aval dans l'agglomération nantaise ;

VU Arrêté ministériel du 20 février 2019 relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2019 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique sur les communes de Boussay, Gétigné, Clisson, Gorges, Monnières, Le Pallet, Maisdon-sur-Sèvre, La Haie-Fouassière, Saint-Fiacre-sur-Maine, Vertou, Rezé et Nantes ;

VU l'arrêté préfectoral général n° IAL-2019-14 du 17 octobre 2019, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique ;

.../...

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} - Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Nantes sont consignés dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- le document d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs, comprenant la liste des documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la fiche synthétique sur la nature et l'intensité des risques présents dans la commune,
- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune,

Ce dossier et les documents de référence attachés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et en mairie.

ARTICLE 2 - Ce dossier communal d'information sera mis à jour au regard de l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques en application du code de l'environnement.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté et le dossier d'information seront publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique et dans un journal diffusé dans le département de la Loire-Atlantique.

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information sera adressée au maire de Nantes et à la chambre départementale des notaires.

L'arrêté et le dossier d'information seront accessibles à partir du Portail Internet des Services de l'Etat en Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

ARTICLE 4 - Les obligations découlant pour les vendeurs et les bailleurs des dispositions de l'article L 125-5 du code de l'environnement sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique des arrêtés préfectoraux prévus à ce même article.

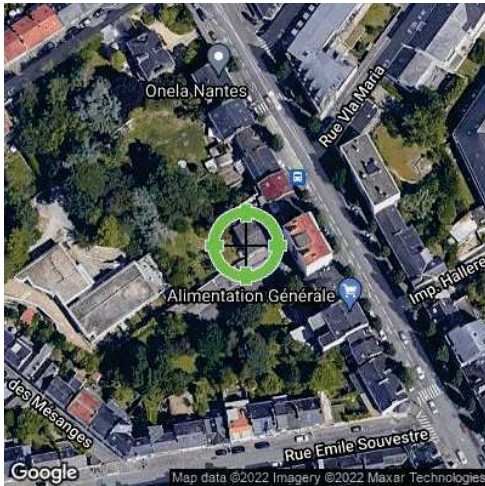
ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire, le maire de Nantes et le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 20 DEC 2019

LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Serge BOULANGER

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



| | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| Réalisé en commande** par | Media Immo |
| Pour le compte de | BENJAMIN KUHN SANDRA COSSIN NOTAIRES |
| Numéro de dossier | CD 125161 |
| Date de réalisation | 11/01/2022 |

| | |
|-----------------------------|--|
| Localisation du bien | 163 - 167 Rue Paul Bellamy 44000 NANTES |
| Section cadastrale | MV 354, MV 352, MV 353 |
| Altitude | 16.63m |
| Données GPS | Latitude 47.229763 - Longitude -1.563401 |

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Désignation du vendeur | |
| Désignation de l'acquéreur | SNC BELLAMY |

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

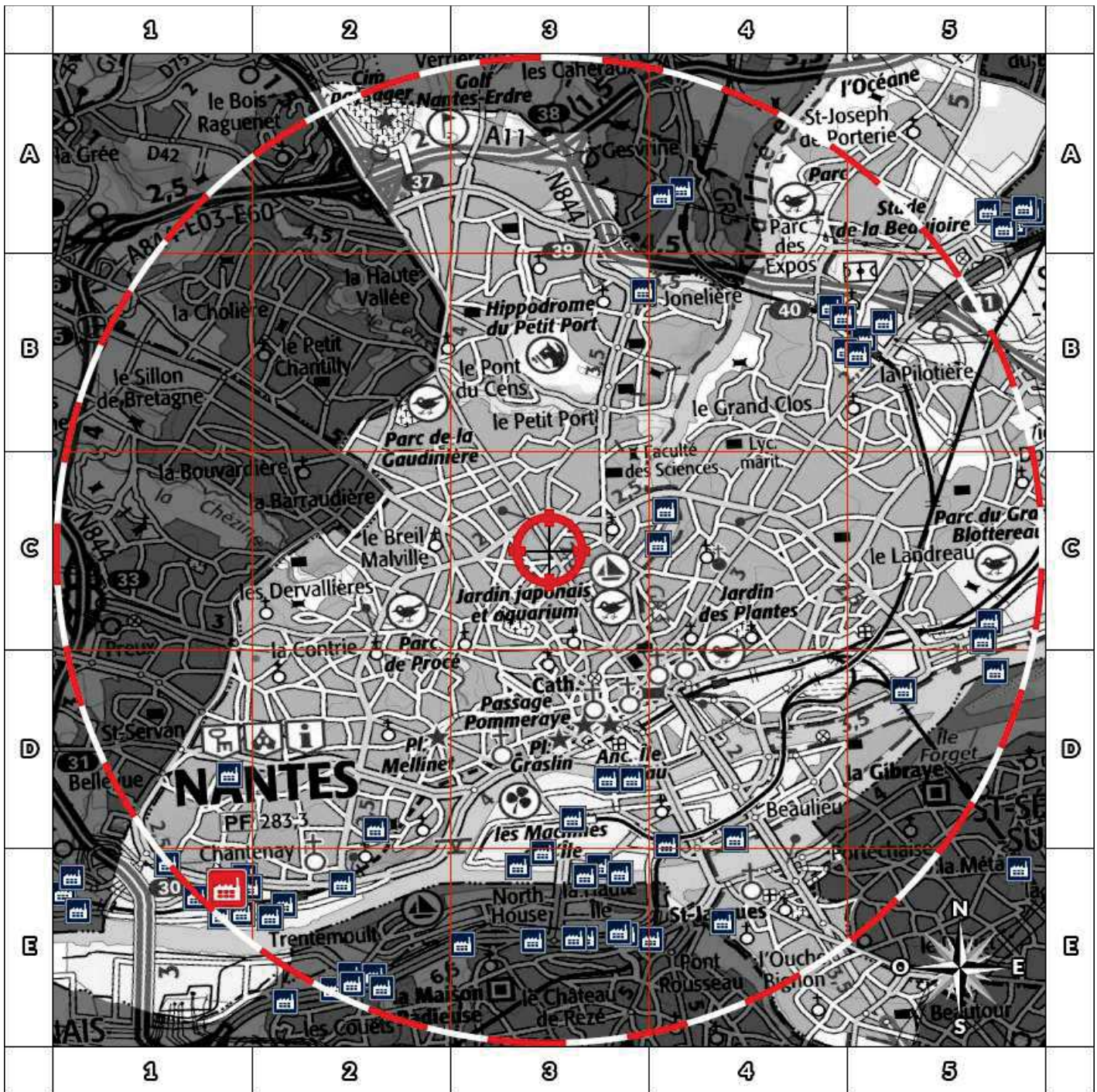
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de NANTES



2000m


























- | | | | |
|--|---------------------|--|------------------------------|
| | Usine Seveso | | Elevage de porc |
| | Usine non Seveso | | Elevage de bovin |
| | Carrière | | Elevage de volaille |
| | Emplacement du bien | | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de NANTES

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|----------------------|---|---|-------------------------------------|------------------------------|
| ICPE situées à moins de 5000m du bien | | | | | |
|  | Coordonnées Précises | LEROUX et LOTZ TECHNOLOGIES | 10 rue des Usines BP 88509 44185 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | TEREOS Union de Coopératives Agricoles | 45 boulevard Bénoni Goullin BP 80239 44202 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | NADIC | 36 rue du Jamet 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | DEJOIE | 10 Bld de la Liberté 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT | 7, rue du bois Hardy 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | CATREC | 7 rue pierre Landais 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (métaux) | 35 rue de l'Ouche Buron 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | HOPITAL SAINT-JACQUES | 85 rue Saint-Jacques 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | HÔTEL DIEU | Quai Moncoussu 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | UNION INVIVO | 35 rue des Usines BP 30315 44103 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | NORPAPER | 33 boulevard Bénoni Goulin BP 70113 44201 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | GUILLOUARD (SOCIETE) | 15 Bd des Martyrs Nantais de la Résistance BP 30127 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | SAUNIER DUVAL | 17 rue de la Petite Baratte BP 41535 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso OUI |
|  | Coordonnées Précises | SCI DU CONFLUENT | 2 Rue Eric Tabarly 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | NANTES METROPOLE | rue Vulcain prairie de Mauves 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | TIMAC AGRO SAS | 1 rue du Sénégal BP 40101 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | PARIS JOSEPH S.A. | 7 Bld du Général Pierre Koenig 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | FONDERIE ATLANTIQUE INDUSTRIE (FAI) | 26 rue des usines BP 30413 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | ALCEA | Usine d'incinération d'ordures ménagères 415 rue de l'Etier - BP 62633 44326 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso OUI |
|  | Coordonnées Précises | CROWN EMBALLAGE FRANCE SAS | 19 boulevard du Maréchal Juin BP 60416 44100 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso OUI |
|  | Coordonnées Précises | ERENA (ENGIE RESEAUX) | Chaufferie de Beaulieu-Malakoff Boulevard de Seattle 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | BONHOMME établissements | Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | 2B RECYCLAGE | Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG | 34 boulevard Jean Monnet 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
|  | Coordonnées Précises | FRUIDOR | 58, Boulevard Gustave Roch Marché d'Intérêt National 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |

| Repère | Situation | Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|--|----------------------|---------------------------------------|---|-------------------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à moins de 5000m du bien | | | | | |
| | Valeur Initiale | GOURAUD | la nouette 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | CSTB | 11 rue Henri Ficherit BP 82341 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| | Valeur Initiale | TOTAL FRANCE | 15 rue des Usines 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
| | Centre de la commune | NANTES METROPOLE | Prairie de Mauves 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | KLEPIERRE-SDC C.C. BEAULIEU | Rue du docteur Zamenhof case 42 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| | Centre de la commune | CARREFOUR LA BEAUVOIRE | la Beauvoire - route de Paris 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | KELVION THERMAL SOLUTIONS (GEA-BTT) | 25 rue du Ranzai 44300 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | FRUIDOR 2 | 58 boulevard Gustave Roch Marché d'Intérêt National 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT | 17 rue de l'Ouche Buron 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | JOSEPH 44 (Dépôt de moteurs illicite) | 8 chemin de halage de Loire 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | DIFAC | 29 rue du Bâtonnier Cholet 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | ACB | 27 rue du Ranzai BP 31908 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| | Centre de la commune | LECLERC PARDIS | Route de Paris 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| | Coordonnées Précises | THE VALSPAR (FRANCE) CORP S.A. | 25 boulevard du Maréchal Juin BP 51 44100 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Seveso Seuil Bas NON |

| Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|---|---|-------------------------------------|---------------------------|
| ICPE situées à plus de 5000m du bien | | | |
| AFM Recyclage | Zone industrielo-portuaire de Cheviré Rue Victor Schoelcher 44100 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| SNCF | Le Grand Blottereau - chemin de la Bonnetière 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| LAFARGE GRANULATS FRANCE - Secteur Ouest | ZI Cheviré Rue Victor Schoelcher 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| GSM OUEST Pays de la Loire | ZI Cheviré 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| CHARIER TP | Chemin du Moulin des Marais 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| OUEST BOIS | rue de l'île aux Moutons Z I de Cheviré 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| COLAS CENTRE OUEST | 2 rue gaspard coriolis 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
| SAREMER | ZI de Cheviré - concession n°1 44000 NANTES | En fonctionnement Enregistrement | Non Seveso NON |
| DUNLOP nantes | 36 rue du Bois Briand 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |
| CASTEL Nantes-Cheviré | Rue de l'île Boty 44000 NANTES | En fonctionnement Autorisation | Non Seveso NON |
| DROUIN TRANSPORTS | 127 Bd Boulay Patis 44000 NANTES | En cessation d'activité INCONNU | Non Seveso NON |

| Nom | Adresse | Etat d'activité Régime | Seveso Priorité Nationale |
|---|--|---------------------------|------------------------------|
| <i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i> | | | |
| ALSEI | Zone industrielle de Chevire 44000 NANTES | En fonctionnement | Non Seveso |
| | | Enregistrement | NON |
| SOGEBRAS | ZIP Chevire 1 rue de l'le Boty 44000 NANTES | En fonctionnement | Seveso Seuil Bas |
| | | Autorisation | NON |

Descriptif des risques

Extrait des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gov.fr

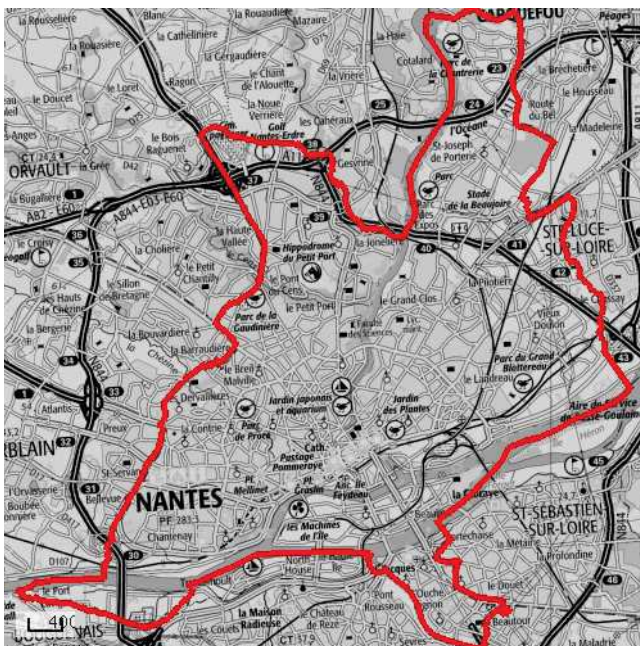


Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Coordonnées GPS :
Longitude = -1.563401
Latitude = 47.229763



Informations sur la commune

Nom : NANTES

Code Postal : 44000

Département : LOIRE-ATLANTIQUE

Région : PAYS DE LA LOIRE

Code INSEE : 44109

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 7

Population à la date du 16/03/2021 : 284970

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Inondation



Mouvement de terrains



Séisme
3 - MODEREE



Sites inventaire BASIAS

Inondations

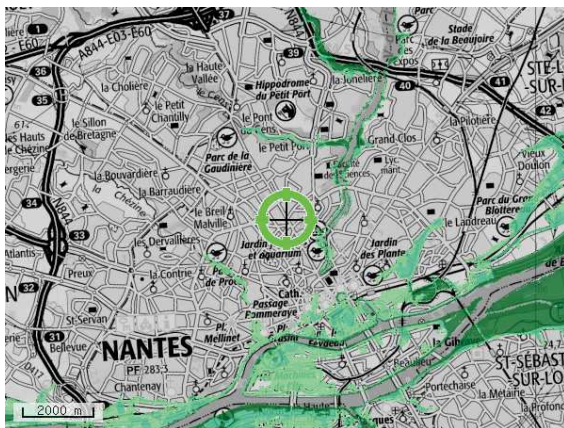
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



| Nom du TRI | Aléa | Cours d'eau | Arrêté du préfet coordinateur de bassin | Arrêté stratégie locale | Arrêté préfet / parties prenantes | Arrêté d'approbation de la partie locale | Arrêté TRI national |
|------------|--|-------------|---|-------------------------|-----------------------------------|--|---------------------|
| Nantes | Inondation - Par ruissellement et coulée de boue | | 26/11/2012 | | 20/02/2015 | | 06/11/2012 |

Inondations (suite)

Informations historiques sur les inondations

1 évènements historiques d'inondations sont identifiés dans la commune

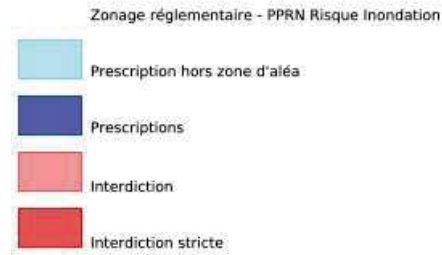
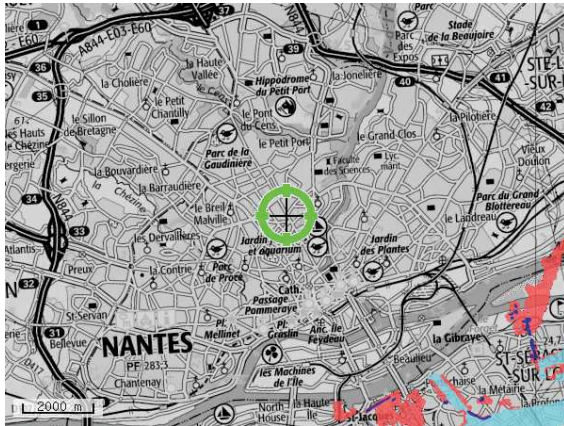
| Date de l'évènement (date début / date fin) | Type d'inondation | Dommages sur le territoire national | |
|---|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| | | Approximation du nombre de victimes | Approximation dommages matériels (€) |
| 25/11/1770 28/11/1770 | Crue pluviale (temps montée indéterminé) | 10-99morts | inconnu |

Inondations (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : **Oui**

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



| PPR | Aléa | Préscrit le | Enquêté le | Approuvé le | Révisé le | Annexé au PLU le | Déprescrit / annulé / abrogé le | Révisé |
|---------------------------------|--|-------------|------------|-------------|-----------|------------------|---------------------------------|----------------|
| PPRi-Sèvre Nantaise | Par une crue à débordement lent de cours d'eau | 06/06/1997 | 14/04/1998 | 03/12/1998 | | | | |
| PPRi-LOIRE Aval Agglo Nantaise | Par une crue à débordement lent de cours d'eau | 05/07/2007 | 01/10/2013 | 31/03/2014 | | | | |
| PPRi-Sèvre nantaise 44 révision | Par une crue à débordement lent de cours d'eau | 31/07/2019 | | | | | | 44DDTM19970006 |

Retrait-Gonflement des sols Argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflement des sols argileux : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflement des sols argileux : Non

Mouvements de Terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Oui

Cette carte illustre l'ensemble des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 mètres autour de votre localisation. Ce rayon a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols et de ses impacts.



LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

Cavités Souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

Cavités recensées dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

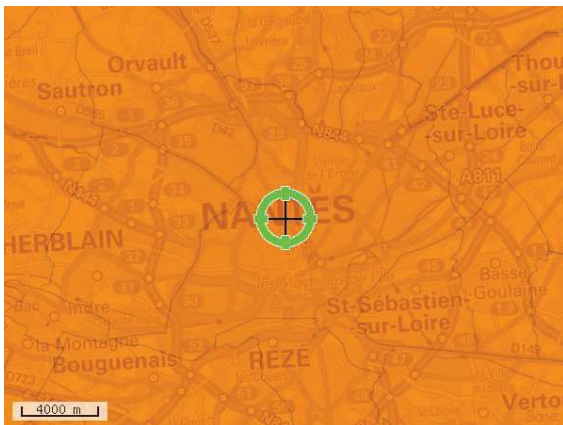
Séismes

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

Type d'exposition de la localisation : 3 - MODEREE

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : Non

Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.



- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)

Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels (suite)

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Non

Installations Industrielles

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA LOCALISATION EST-ELLE ÊTRE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

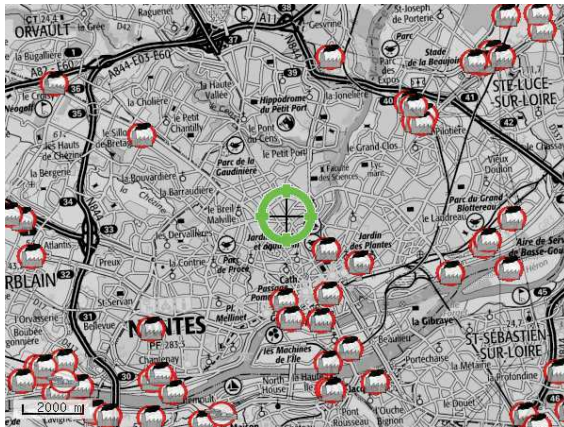
Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0

Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 0

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5 km : 21

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



Installations Industrielles (suite)

[LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?](#)

La commune de votre localisation est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

Canalisations de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Non

Installations Nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non

Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non

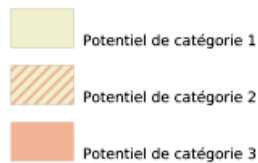
Installations Nucléaires

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : potentiel de catégorie 3 (fort)

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Glossaire

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication. Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Définition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source: <http://www.prim.net>)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé. Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle. Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique). Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Catastrophes Naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 7

| Libellé | Code national CATNAT | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|---|----------------------|------------|------------|------------|--------------|
| Inondations et coulées de boue | 44PREF20170190 | 08/12/1982 | 31/12/1982 | 11/01/1983 | 13/01/1983 |
| Inondations et coulées de boue | 44PREF19870002 | 15/09/1986 | 15/09/1986 | 27/01/1987 | 14/02/1987 |
| Inondations et coulées de boue | 44PREF19950044 | 17/01/1995 | 05/02/1995 | 21/02/1995 | 24/02/1995 |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 44PREF19990114 | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| Inondations et coulées de boue | 44PREF20010013 | 05/01/2001 | 07/01/2001 | 12/02/2001 | 23/02/2001 |
| Inondations et coulées de boue | 44PREF20170229 | 10/05/2009 | 10/05/2009 | 16/10/2009 | 21/10/2009 |
| Inondations et coulées de boue | 44PREF20170004 | 09/07/2017 | 09/07/2017 | 26/09/2017 | 27/10/2017 |

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application, sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» ;
- sa source (à minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.